

50



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 10 mars 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mercredi 10 mars 2010

10 h

Prière.

Le président rend la décision suivante relativement à la motion 48 :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'attire votre attention sur l'avis de motion 48, inscrit au *Feuilleton et Avis* au nom du chef de l'opposition.

J'ai examiné l'avis de motion, surtout par comparaison à la motion 6, qui a été proposée par le chef de l'opposition, débattue puis rejetée pendant l'actuelle session, le 26 novembre.

Le commentaire 558(1) de la sixième édition de *Jurisprudence parlementaire de Beaulieu* déclare ce qui suit :

Comme le veut une règle ancienne du Parlement : « Une question, une fois posée et tranchée soit affirmativement, soit négativement, ne peut être mise sur le tapis, mais elle doit subsister comme décision rendue par la Chambre ». Sans cette règle, il pourrait arriver que le temps de la Chambre soit employé à débattre une motion essentiellement identique et que des décisions contradictoires soient prises au cours d'une même session

La règle de longue date est aussi énoncée à la page 495 de la première édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, de Marleau et Montpetit.

Dans l'avis de motion 48, le paragraphe de la résolution est ainsi libellé : « qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à cesser l'exécution et la mise en oeuvre de l'entente avec la province du Québec et Hydro-Québec relativement à la vente d'Énergie NB ou d'une partie de ses actifs de production et de transport jusqu'à ce que la population du Nouveau-Brunswick soit consultée à des élections générales ».

À mon sens, la question a déjà été tranchée au cours de la session. Voici un passage du paragraphe de la résolution de la motion 6 : « que l'Assemblée législative recommande la suspension immédiate des affaires actuellement traitées relativement à la vente d'Énergie NB à la province de Québec et à Hydro-Québec, jusqu'à la tenue d'élections générales ou d'un référendum ».

L'objet des deux motions est de remettre à plus tard, après des élections générales, la vente d'Énergie NB et de ses actifs, en totalité ou en partie. Le passage « des affaires actuellement traitées », dans la motion 6, englobe

nécessairement, à mon avis, les affaires relatives à l'exécution et à la mise en oeuvre d'une entente donnée, comme s'exprime la motion 48.

J'estime que, s'il était permis que la motion 48 aille de l'avant, le temps de la Chambre serait employé à débattre des motions de même nature, avec la possibilité d'arriver à des décisions contradictoires au cours d'une même session.

Je statue donc que l'avis de motion 48 est irrecevable, puisque la question a déjà été tranchée au cours de la session. En conséquence, j'ordonne que la motion soit rayée du *Feuilleton et Avis*.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Grande-Digue, qui protestent contre l'état de la route 530. (Pétition 226.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Byrne :

45, *Loi sur les emprunts de 2010*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

par M. A. LeBlanc :

46, *Loi concernant la Saint John Firefighters' Association* ;

47, *Loi autorisant The City of Saint John à réserver une partie de Tucker Park à la circulation* ;

48, *Loi autorisant le transfert de terrains de la cité appelée The City of Saint John à Bell Aliant Communications*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. P. Robichaud, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 11 mars 2010 : étude de la motion 49, deuxième lecture du projet de loi 44 puis reprise du débat sur la motion 29.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social, de l'Assemblée législative, du ministère de la Justice et de la Consommation, du ministère de la Santé et du ministère des Ressources naturelles.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2010-2011
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Protection et développement de l'enfance	162 690 000
Soins de longue durée	484 549 000
Sécurité du revenu	230 989 000
Services d'habitation	93 051 000
Services généraux et autres	13 455 000
Moins : crédits législatifs	105 000
Votés	984 629 000
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés, comités et activités	8 468 000
Moins : crédits législatifs	4 782 000
Bureau de l'Assemblée législative	3 504 000
Bureau du vérificateur général	1 787 000
Bureaux des chefs et des membres des partis politiques enregistrés	1 615 000
Moins : crédits législatifs	90 000
Élections Nouveau-Brunswick	9 982 000
Moins : crédits législatifs	668 000
Bureau de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse	1 680 000
Commissariat aux langues officielles	503 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances	459 000
Votés	22 458 000

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA CONSOMMATION	
Administration et planification	4 310 000
Services aux tribunaux	24 808 000
Services à la justice	3 853 000
Aide juridique	6 635 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	39 553 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Logement public - rénovations et réparations des installations	10 600 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Habitation	5 905 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Développement social	1 900 000
Justice et Consommation	50 000

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Développement social	24 000
Justice et Consommation	30 000

STOCKS	
Développement social	100 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 215, 216, 217, 218, 220, 221 et 223	(9 mars 2010) ;
réponse à la pétition 214	(10 mars 2010).